



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 OCTOBRE 2025– 19h00

LISTE DES DELIBERATIONS

Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**CERTIFIE Affiché
le 17 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, en session ordinaire, exceptionnellement en la salle Corjial, en raison des travaux de rénovation énergétique de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame le Maire, Tania COUTY.

Date de la convocation : le 11 octobre 2025 – Ouverture de la séance à 19h08

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claire KONTOWICZ

ÉTAIENT PRÉSENTS : 13

Tania COUTY, Alain GRANGIER, Anne-Claire DEVEVEY, Claire KONTOWICZ, Jean-Luc RODRIGUEZ, Steve BOURDILLEAU, Julien BOUCARD, Sylvain BORG, Chrystelle NUNES, Cindy HANY, Benoit MARTIN, Maryline BORDES-DEMOLIS, Georges LAYRIS

PROCURATIONS : 5

Sébastien MURARD procuration à Tania COUTY, Jérôme TARTARE procuration à Alain GRANGIER, Patrice CHAZALLET procuration Claire KONTOWICZ, Armand MUNOZ procuration Georges LAYRIS, Audrey SCHMIDT procuration Steve BOURDILLEAU,

EXCUSES : 3

Stéphanie BALLARIN-GUILLEMOT, Daniel VILLETORTE, Lydie DAUMAS

N.B. : Conformément à l'article L.2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal peuvent être consultés par toute personne en faisant la demande au SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.

Madame le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil et constate que le quorum est atteint.

DELIBERATION D2025-33 APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME REVISE

APPROBATION à la MAJORITE (POUR : 17 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 1 Maryline BORDES-DEMOLIS)

DELIBERATION D2025-34 APPROBATION DU PERIMETRE DES ABORDS

APPROBATION à l'UNANIMITE

DELIBERATION D2025-35 INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION

APPROBATION à l'UNANIMITE

DELIBERATION D2025-36 INSTAURATION AUTORISATION EDIFICATION CLOTURES PAR DECLARATION PREALABLE

APPROBATION à l'UNANIMITE

DELIBERATION D2025-37 INSTAURATION PERMIS DE DEMOLIR

APPROBATION à l'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h14
Fait à Saint-Caprais-de-Bordeaux, le 17 octobre 2025

Tania COUTY
Le Maire

Madame le Maire
Tania COUTY

